



Faculté de philosophie et lettres

FLTR

HORI3

Doctorat en philosophie et lettres (philologie et histoire orientales)

Gestion du programme

ORI Unité d'orientalisme - Institut orientaliste

Responsable académique : René Lebrun

Contact : Marie-Antoinette Jacquemin

Christophe Vielle

Tél. 010474958

jacquemin@glor.ucl.ac.be

Tél. 010474954

vielle@ori.ucl.ac.be

Objectif de la formation

La préparation de l'épreuve de doctorat comporte un travail de recherche personnel présentant une contribution scientifique originale dans le domaine des études orientales.

Conditions d'admission

Le doctorat en philosophie et lettres (philologie et histoire orientales) est accessible aux porteurs du grade académique de licencié en langues et littératures orientales (philologie et histoire orientales) de l'UCL qui ont obtenu au moins la mention distinction. Les demandes d'étudiants porteurs d'un diplôme obtenu ailleurs sont examinées par le Conseil de l'Institut orientaliste qui peut imposer un programme complémentaire de licence préalable à l'admission au doctorat.

L'inscription au doctorat en Philosophie et Lettres est subordonnée à l'autorisation de s'inscrire au DEA, ce programme faisant partie intégrante de la formation doctorale.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>.

Le règlement facultaire du doctorat peut être obtenu au secrétariat de la Faculté de philosophie et lettres ou de l'Institut orientaliste. Site : http://zeus.fltr.ucl.ac.be/recherche/doctorat/Regl_doctorat_FLTR.pdf.

Évaluation

L'examen final, qui intervient généralement après quatre à six ans, comprend

- un examen approfondi sur la langue et la littérature qui se rapportent à la spécialité du récipiendaire;
- la présentation et la défense publique d'une dissertation imprimée et de cinq thèses annexes.